Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2020, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

Groupe de document :	20-4700-9	**Numéro de la version :**	1.01
Date de parution :	2020/10/16	**Remplace la version datée de :**	2019/02/22

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

SECTION 1 : Identification

1.1 Identifiant du produit
Produits abrasifs 3M(MC), Diamanté en pellicule de finition, 675L

1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

Utilisation prévue
Produit abrasif

Restrictions d'utilisation
Ne s'applique pas

1.3 Détails du fournisseur

Compagnie:	Compagnie 3M Canada
Division:	Division Des Systemes Abrasifs
Adresse :	1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1
Téléphone :	(800) 364-3577
Site Web :	www.3M.ca

1.4 Numéro de téléphone d'urgence
Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1-800-364-3577; Téléphone d'urgence de transport(CANUTEC):(613) 996-6666

SECTION 2 : identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange
Non classifié selon le Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

2.2. Éléments d'étiquette
Terme d'avertissement
Ne s'applique pas.

Symboles :
Ne s'applique pas.

Pictogrammes

Non applicable.

2.3. Autres risques
Aucun connu.

16% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients

Ce matériau est un mélange.

Ingrédient	Numéro CAS	% par poids	Nom Commun
Support de la pellicule	Mélange	50 - 55	Not Applicable
DIAMANT	7782-40-3	5 - 30	DIAMANT
Résine durcie	Mélange	5 - 20	Not Applicable
Matière de remplissage	1317-65-3	5 - 20	Le calcaire se compose principalement de carbonate de calcium.
Boucle en nylon	Mélange	0 - 10	Not Applicable
Autoadhésif	Mélange	0 - 10	Not Applicable
Matière de remplissage	1332-58-7	0 - 5	Kaolin
Silice	112945-52-5	0 - 5	Silice amorphe sublimée exempte de cristaux
Dioxyde de Titane	13463-67-7	0.2 - 1.5	Oxyde de titane (TiO2)
Quartz (SiO2)	14808-60-7	0 - 0.4	Quartz (SiO2)
Additif	Secret Fabrication	0 - 0.15	Ne s'applique pas

Additif est un matériau non dangereux assujetti au secret de fabrication, selon les critères du SIMDUT.

SECTION 4 : Premiers soins

4.1. Description des premiers soins

Inhalation :
Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

Contact avec la peau :
Laver avec du savon et de l'eau. Si des signes / symptômes se développent consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :
Rincer avec de grandes quantités d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas d'ingestion :
Aucun besoin en premiers soins n'est anticipé.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés
Voir en section 11.1: information sur les effets toxicologiques.

4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial
Non applicable.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés
En cas de feu : Utiliser un agent extincteur adapté aux matériaux combustibles ordinaires comme l'eau ou la mousse pour l'extinction.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
Aucun dans cette produit.

Les sous-produits nocifs de decomposition

Substance	Condition
Monoxyde de carbone	Durant la combution
Bioxyde de carbone	Durant la combution

5.3. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu
Porter un vêtement de protection intégral comprenant: casque, système de protection respiratoire autonome avec adduction d'air créant une pression positive à l'intérieur du casque; tablier et pantalon et manches resserrées autour des bras et des jambes, masque facial et chasuble pour protéger la tête.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Observer les mesures de précaution indiquées dans les autres sections.

6.2. Précautions pour l'environnement
Non applicable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Non applicable.

SECTION 7 : Manipulation et entreposage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
Éviter de respirer la poussière produite par le sablage, le meulage ou l'usinage. Un produit endommagé peut se désagréger durant son utilisation et causer des blessures au visage ou aux yeux. Avant de l'utiliser, examiner le produit pour détecter les craquelures ou les entailles. Le remplacer s'il est endommagé. Toujours porter un dispositif de protection pour le visage et les yeux lors des travaux de ponçage ou de meulage ou lorsqu'on se trouve à proximité. Des poussières combustibles peuvent se former par action de ce produit sur un autre substrat. La poussière générée par le substrat durant l'utilisation de ce produit peut etre explosive si présente en quantité suffisante avec une source d'ignition. Les dépots de poussière ne devraient pas pouvoir s'accumuler sur les surfaces, à cause du potentiel d'explosions secondaires.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
Pas d'exigences particulières de conservation

SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition en milieu de travail
Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

Ingrédient	Numéro CAS	Agence	Type de limite	Mentions additionnelles
Matière de remplissage	1332-58-7	ACGIH	MPT(fraction respirable):2 mg/m3	
Dioxyde de Titane	13463-67-7	ACGIH	MPT:10 mg/m3	

Quartz (SiO2)	14808-60-7	ACGIH	MPT (fraction respirable): 0.025 mg/m3	
Additif	Secret Fabrication	ACGIH	MPT (fraction inhalable): 5 mg/m3	

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
AIHA : American Industrial Hygiene Association
CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline
MPT : moyenne pondérée dans le temps
STEL : Limite d'exposition de courte durée
C : Valeur plafond

8.2. Contrôles d'exposition

8.2.1. Mesures d'ingénierie

Fournir la ventilation locale appropriée lors des travaux de ponçage, de meulage ou d'usinage. Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire. Mettre en place une extraction locale au niveau des sources d'émission pour contrôler l'exposition près de la source et empêcher l'échappement de poussière dans la zone de travail. Assurer que les systèmes de manipulation des poussières (comme les conduits d'échappement, les collecteurs de poussières, les équipements de fabrication) sont conçus pour empêcher l'échappement des poussières dans la zone de travail (c'est-à-dire, aucune fuite de l'équipement).

8.2.2. équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

To minimize the risk of injury to face and eyes, always wear eye and face protection when working at sanding or grinding operations or when near such operations. Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:
Lunettes de sécurité avec écrans sur les côtés.

Protection de la peau/des mains

Pour minimiser les risques de blessures cutanées causées à la suite d'un contact avec la poussière de ponçage ou de meulage, porter les gants appropriés.

Protection respiratoire :

Évaluer les concentrations d'exposition de tous les matériaux utilisés durant le travail. Ne pas oublier les matériaux à abraser lorsqu'il s'agit de déterminer la protection respiratoire appropriée. Choisir et utiliser les respirateurs appropriés pour prévenir une surexpostion par inhalation. Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire pour décider si un appareil de protection respiratoire est nécessaire. Si un appareil de protection respiratoire est nécessaire, porter des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez le type de respirateur suivant (s) afin de réduire l'exposition par inhalation:
Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Solide
couleur	Multicolore
Odeur	Polymérique légère
Valeur de seuil d'odeur	*Ne s'applique pas*

pH	*Ne s'applique pas*
Point de fusion/Point de congélation	*Ne s'applique pas*
Point d'ébullition	*Ne s'applique pas*
Point d'éclair :	*Ne s'applique pas*
Vitesse d'évaporation :	*Ne s'applique pas*
Inflammabilité (solide, gaz)	Non Classifié
Limites d'explosivité (LIE)	*Ne s'applique pas*
Limites d'explosivité (LSI)	*Ne s'applique pas*
Densité de vapeur et/ou Densité de vapeur relative;	*Ne s'applique pas*
Densité relative	*Ne s'applique pas*
Hydrosolubilité	*Ne s'applique pas*
Solubilité (non-eau)	*Ne s'applique pas*
Coefficient de partage : n-octanol/eau	*Ne s'applique pas*
Température d'inflammation spontanée	*Ne s'applique pas*
Température de décomposition	*Ne s'applique pas*
Viscosité / Viscosité Cinématique	*Ne s'applique pas*
Composés Organiques Volatils	
Pourcentage de matières volatiles	
COV (moins l'eau et les solvants exempts)	

Nanoparticules
Ce matériau contient des nanoparticules.

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité
Ce matériau est considéré comme non-réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique
Stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.4 Condition à éviter
Aucun connu.

10.5 matériaux incompatibles
Aucun connu.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Substance	**Condition**
Aucun connu.	

Consulter la section 5.2 Décomposition dangereuse pour connaître la liste des produits de combustion.

SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

Inhalation :
La poussière générée par le meulage, le ponçage ou l'usinage peut provoquer une irritation du système respiratoire. Signes et symptômes probables : toux, éternuements, écoulement nasal, maux de tête, enrouement et douleur au nez et à la gorge.

Contact avec la peau :
Irritation mécanique de la peau : les signes et les symptômes sont notamment une abrasion, des rougeurs, de la douleur et des démangeaisons. Sensibilisation de contact (autre que photosensibilisation) : les symptômes peuvent inclure rougeurs, enflures, cloques et démangeaisons.

En cas de contact avec les yeux :
Irritation mécanique des yeux : les signes et les symptômes sont notamment de la douleur, des rougeurs, une dilacération et une abrasion de la cornée. La poussière générée par le meulage, le ponçage ou l'usinage peut provoquer une irritation oculaire. Signes et symptômes probables : rougeur, enflure, douleur, larmoiement et vision trouble ou voilée

Ingestion :
L'ingestion est vraisemblablement sans effet sur la santé.

Cancérogénicité:

Ingrédient	N° CAS	Description de la classe	Réglementation
Silice, respirable cristaline	14808-60-7	Agent carcinogène connu pour l'être humain	Agents carcinogènes selon le National Toxicology Program
Quartz (SiO2)	14808-60-7	Grp. 1: Cancérogène pour l'homme	Centre International de Recherche sur le Cancer
Dioxyde de Titane	13463-67-7	Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes	Centre International de Recherche sur le Cancer

Information complémentaire:
Ce document ne porte que sur des produits 3M. Pour une évaluation complète des degrés de danger, il faut tenir compte du matériau à abraser. Ce produit contient du dioxyde de titane et de la silice cristalline (Quartz). Le cancer des poumons a été associé à l'inhalation de niveaux élevés de dioxyde de titane dans des études sur les animaux , et l' exposition à de la silice cristalline inhalée a été associée à la silicose et au cancer du poumon. Aucune exposition au dioxyde de titane ou à la silice cristalline n'est attendue pendant la mise en oeuvre et l'utilisation standard de ce produit. Le dioxyde de titane et la silice cristalline n'ont pas été détectés lors d'échantillonnage de l'air conduit durant une utilisation simulée de produits similaires contenant ces memes substances . Donc, les effets associés au dioxyde de titane et à la silice cristalline ne sont pas attendus pendant l'utilisation selon les recommandations d'utilisation de ce produit.

Données toxicologiques
Si un composant est listé en section 3 mais n'apparait pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Toxicité aigue

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Produit général	Ingestion		Pas de données disponibles. Calculé ETA>5 000 mg/kg
DIAMANT	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
DIAMANT	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 5,2 mg/l
DIAMANT	Ingestion	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Matière de remplissage	Dermale	Rat	LD50 > 2 000 mg/kg
Matière de remplissage	Inhalation-	Rat	LC50 3 mg/l

	poussières / brouillard (4 heures)		
Matière de remplissage	Ingestion	Rat	LD50 6 450 mg/kg
Matière de remplissage	Dermale		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Matière de remplissage	Ingestion	Humain	LD50 > 15 000 mg/kg
Silice	Dermale	Lapin	LD50 > 5 000 mg/kg
Silice	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 0,691 mg/l
Silice	Ingestion	Rat	LD50 > 5 110 mg/kg
Dioxyde de Titane	Dermale	Lapin	LD50 > 10 000 mg/kg
Dioxyde de Titane	Inhalation-poussières / brouillard (4 heures)	Rat	LC50 > 6,82 mg/l
Dioxyde de Titane	Ingestion	Rat	LD50 > 10 000 mg/kg
Quartz (SiO2)	Dermale		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Quartz (SiO2)	Ingestion		LD50 estimée à> 5 000 mg/kg
Additif	Dermale	Lapin	LD50 > 2 000 mg/kg
Additif	Ingestion	Rat	LD50 > 5 000 mg/kg

ETA = estimation de la toxicité aiguë

Corrosion/irritation cutanée

Nom	Espèces	Valeur
DIAMANT	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Matière de remplissage	Lapin	Aucune irritation significative
Matière de remplissage	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Silice	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de Titane	Lapin	Aucune irritation significative
Quartz (SiO2)	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Additif	Lapin	Aucune irritation significative

Blessures graves aux yeux/Irritation

Nom	Espèces	Valeur
DIAMANT	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Matière de remplissage	Lapin	Aucune irritation significative
Matière de remplissage	Jugement professionnel	Aucune irritation significative
Silice	Lapin	Aucune irritation significative
Dioxyde de Titane	Lapin	Aucune irritation significative
Additif	Lapin	irritant légère

Sensibilisation de la peau

Nom	Espèces	Valeur
DIAMANT	Jugement professionnel	Non classifié
Silice	Hommet et animal	Non classifié
Dioxyde de Titane	Hommet et animal	Non classifié

Additif	Cochon d'Inde	Non classifié

Sensibilisation respiratoire
Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

Mutagénicité des cellules germinales

Nom	Voie	Valeur
DIAMANT	In Vitro	N'est pas mutagène
Silice	In Vitro	N'est pas mutagène
Dioxyde de Titane	In Vitro	N'est pas mutagène
Dioxyde de Titane	In vivo	N'est pas mutagène
Quartz (SiO2)	In Vitro	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Quartz (SiO2)	In vivo	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Additif	In Vitro	N'est pas mutagène

Cancérogénicité :

Nom	Voie	Espèces	Valeur
Matière de remplissage	Inhalation	Multiple espèces animales .	Non-cancérogène
Silice	Non spécifié	Mouris	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
Dioxyde de Titane	Ingestion	Multiple espèces animales .	Non-cancérogène
Dioxyde de Titane	Inhalation	Rat	Cancérigène
Quartz (SiO2)	Inhalation	Hommet et animal	Cancérigène
Additif	Dermale	Mouris	Non-cancérogène
Additif	Inhalation	Multiple espèces animales .	Non-cancérogène

Effets toxiques sur la reproduction

Effets sur la reproduction et/ou le développement

Nom	Voie	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Matière de remplissage	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 625 mg/kg/day	avant l'accoupleme nt et pendant la gestation
Silice	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 509 mg/kg/day	1 génération
Silice	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 497 mg/kg/day	1 génération
Silice	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 350 mg/kg/day	pendant l'organogenès e

Additif	Ingestion	Non classifié pour la reproduction des femelles	Rat	Niveau sans effet nocif observé 4 350 mg/kg/day	13 semaines
Additif	Ingestion	Non classifié pour la reproduction masculine	Rat	Niveau sans effet nocif observé 4 350 mg/kg/day	13 semaines
Additif	Ingestion	Non classifié pour la développement	Rat	Niveau sans effet nocif observé 4 350 mg/kg/day	pendant la grossesse

Organe(s) cible(s)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Matière de remplissage	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 0,812 mg/l	90 minutes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Nom	Voie	Organe(s) cible(s)	Valeur	Espèces	Résultat de l'essai	Durée d'exposition
Matière de remplissage	Inhalation	système respiratoire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
Matière de remplissage	Inhalation	pneumoconiosis	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	Niveau sans effet nocif observé NA	exposition professionnelle
Matière de remplissage	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	
Silice	Inhalation	système respiratoire | silicose	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
Dioxyde de Titane	Inhalation	système respiratoire	Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.	Rat	LOAEL 0,01 mg/l	2 années
Dioxyde de Titane	Inhalation	Fibrose pulmonaire	Non classifié	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
Quartz (SiO2)	Inhalation	silicose	avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	Humain	Niveau sans effet nocif observé Pas disponible	exposition professionnelle
Additif	Ingestion	système vasculaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 381 mg/kg/day	90 jours
Additif	Ingestion	foie | système immunitaire	Non classifié	Rat	Niveau sans effet nocif observé 1 336 mg/kg/day	90 jours

Risque d'aspiration

Nom	Valeur
Additif	danger d'aspiration

Veuillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.

SECTION 12 : Renseignements écologiques

Pas de données disponibles.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes d'élimination

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Avant l'élimination, consulter les autorités et les règlements applicables pour assurer la classification adéquate. Le substrat qui a été abrasé doit être considéré comme un facteur dans la méthode de mise au rebut de ce produit. Évacuer les déchets vers une usine de gestion des déchets industriels autorisée. Une autre solution d'élimination consiste à incinérer les déchets dans un incinérateur de déchets autorisé. La destruction adéquate peut exiger le recours à un autre combustible lors des processus d'incinération. Si aucune autre option d'élimination n'est disponible, le déchet peut être placé dans un site d'enfouissement conçu pour les déchets industriels.

SECTION 14 : Renseignements sur le transport

Ce produit n'est pas réglementé par le U.S. DOT, IATA or IMO.

La présente classification relative au transport est fournie à titre de service à la clientèle. Comme expéditeur, VOUS êtes tenu de respecter toutes les lois et tous les règlements applicables au transport, y compris les exigences relatives à la classification et à l'emballage appropriés. Pour établir la classification relative au transport, 3M se fonde sur la formulation des produits, l'emballage, ses politiques et son interprétation des règlements en vigueur qui s'appliquent. 3M ne garantit aucunement l'exactitude des présents renseignements fournis sur la classification. Ces renseignements ne s'appliquent qu'à la classification relative au transport et excluent les exigences en matière d'emballage, d'étiquetage ou d'identification des marchandises. L'emballage d'origine de 3M n'est approuvé que pour l'expédition au Canada par voie terrestre. Si vous expédiez par voie aérienne ou maritime, il est possible que l'emballage ne respecte pas les exigences réglementaires.

SECTION 15 : Renseignements réglementaires

15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Statut des inventaires

Contacter 3M pour plus de renseignements.

SECTION 16 : Autres renseignements

Classement des risques par la NFPA
Santé: 0 **Inflammabilité:** 1 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

Groupe de document :	20-4700-9	**Numéro de la version :**	1.01
Date de parution :	2020/10/16	**Remplace la version datée de :**	2019/02/22

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur www.3m.ca